

# L'OPÉRATION « MILLE-CLUBS DE JEUNES »

1967-1982



- Élément repéré
- Label XX<sup>e</sup>
- Protection au titre des monuments historiques
- Protection au titre d'un ensemble :
  - Secteur sauvegardé
  - ZPPAUP
  - AVAP
  - PLU

## bibliographie indicative

VERNIERS H. (2002) «Les Mille clubs ou la cabane industrialisée» in *les Années ZUP*, MONNIER G. et KLEIN R. (dir), Ed. Picard.

VAYSSIÈRE B., *Reconstruction - Déconstruction, le hard french ou l'architecture des Trente glorieuses*, Picard, Paris, 1988.

MONNIER G., *Histoire de l'architecture moderne en France, tome III, De la croissance à la compétition, 1967-1999*, Picard, Paris, 2000.

*Architecture et Industrie, passé et avenir d'un mariage de raison*, catalogue d'exposition, Centre de création industrielle, Centre Georges-Pompidou, CCI Édition, Paris, 1983.

2<sup>ème</sup> Série - Modèle BSM Tridim 120 à Molinons (89)  
1<sup>ère</sup> Série - Modèle SEAL à Auxerre (89) (CAUE71)

## Le contexte national

En 1966, le ministère de la Jeunesse et des Sports lance un concours pour un prototype d'équipement socio-éducatif afin d'équiper la France de « Mille-Clubs de jeunes ». L'objectif des Mille-Clubs est de produire des modèles de série économiques selon des processus de préfabrication légère. Les exemplaires doivent être identiques quelle que soit la région ou la taille de la commune (urbaine ou rurale) et doivent assurer une diffusion et un accès aux animations socio-culturelles, égalitaires sur tout le territoire. Leur implantation a lieu en deux phases, à partir de 1967 puis de 1972. Chaque phase débute avec un cahier des charges à destination d'une entreprise de construction et d'un ou plusieurs architectes. Deux ou trois équipes sont retenues pour concourir. Le programme précise que le montage doit être aisé et rapide, sans l'intervention de professionnels et sans que les éléments constructifs ne pèsent plus de 60 kg chacun. Les locaux doivent comprendre un foyer avec bar et sanitaires sur 150 m<sup>2</sup> environ. Les exemplaires, envoyés en kits aux communes sélectionnées, sont montés par les jeunes sous la direction d'un agent technique. Le choix du terrain, sa viabilisation et la réalisation des fondations du club sont à la charge des municipalités.

## Les mille-clubs au niveau national

Le concours de la première série de Mille-Clubs lancé en 1967 distingue deux modèles lauréats qui sont ensuite diffusés : le module SEAL des architectes Béchu, Bidault et Guillaume et le modèle BSM des architectes Godderis et Deleu. Le second concours de 1972 retient également les modèles améliorés de ces deux équipes plus un troisième lauréat : le modèle SCAC conçu par l'agence Environnement Design. Chaque prototype fait appel à des modules préfabriqués qui trament leur plan et leur composition de façade. Des matériaux aussi divers que l'aluminium, le plastique, le polyester ou le bois sont employés par les différents modèles et montrent les nombreuses possibilités en matière de préfabrication légère. Alors que le modèle BSM met en valeur la performance technique avec sa structure-parapluie unique, les modèles SEAL et SCAC misent sur la répétitivité de modules pour créer des clubs composés de plusieurs volumes avec des toitures à pentes multiples. Au total, près de 2500 de ces clubs ont été construits en France entre 1967 et 1982.



2<sup>ème</sup> Série - Modèle SEAL CL480 à Guipy (58), 2<sup>ème</sup> Série - SCAC ED-KIT à Cosne-Cours-sur-Loire (58) (CAUE71), Carte de répartition des Mille-Clubs lors de la première phase (1967-1972) (Archives du ministère de la Jeunesse et des Sports)

## Les opérations d'État dans le domaine architectural

L'opération des « Mille-clubs de jeunes » s'inscrit dans la lignée des interventions de l'Etat dans le domaine architectural, comme le Plan Courant\* en 1953, le concours des « 15000 logements » en 1968 ou celui des « Mille piscines» en 1969. Avec ces opérations, l'Etat cherche à orienter différemment la construction du bâtiment selon un processus industriel, sur une large échelle et avec des moyens restreints. Avec les Mille-Clubs, la recherche est portée vers des processus de préfabrication légère permettant de produire en série des modèles à moindre frais. Ces locaux sont un témoignage de la politique étatique tournée vers la construction industrialisée des Trente Glorieuses\*.

## Le contexte en Bourgogne

Dans le cadre de l'opération des « Mille-Clubs » initiée par l'État en 1966, le ministère de la Jeunesse et des Sports attribue à chaque région un nombre de clubs au prorata des populations de 15-25 ans prévues pour 1970. Selon cette répartition statistique, 31 clubs sont attribués à la région Bourgogne durant la première opération menée entre 1968 et 1972. Une dotation ferme est établie par type de club afin de favoriser la diversité des modèles. Cependant, le modèle le plus souvent observé en Bourgogne correspond au module SEAL des architectes Béchu, Bidault et Guillaume. Les collectivités ont à charge d'étudier l'emplacement de chaque local en fonction de la proximité avec les jeunes populations. Dans la pratique, le choix de l'emplacement et des communes sélectionnées peut être également motivé par d'autres considérations locales. Une candidature doit être formulée par toute municipalité ou association qui souhaite se voir attribuer un club. Chaque année, une commission départementale dresse une liste des communes retenues. La participation financière de l'État se limite aux pièces préfabriquées, à la notice de montage et à leur livraison.



*Notice de montage du modèle BSM Tridim 120 (Archives du ministère de la Jeunesse et des Sports) ; Modèle SEAL 2ème série à Ahuy (21) avec un socle semi-enterré (Agence A&P, 2013) ; Modèle SEAL 1ère série à Auxerre (89), quartier des Brichères. Les extensions ultérieures du club sont visibles à droite. (Agence A&P, 2013)*

Les cinq typologies de Mille-Clubs édifiées en France entre 1968 et 1982 ont été observées en Bourgogne : le module SEAL 1ère et 2ème série ; le modèle BSM 1ère et 2ème série ; et le modèle ED-KIT. Les clubs ont été construits aussi bien en milieu urbain dans des quartiers d'habitation récemment créés (les Brichères à Auxerre ou le Breuil à Chevigny-Saint-Sauveur), qu'en milieu

## Les mille-clubs en Bourgogne

rural (Dracy-Saint-Loup, Guipy), voire en milieu naturel (base de loisir de Montsauche-les-Settons). La plupart des communes ont profité de l'attribution d'un Mille-Club pour réaliser un socle enterré ou semi-enterré accueillant un niveau supplémentaire et augmentant les capacités des locaux (tels qu'à Avallon, à Saint-Apollinaire, ou à Ruffey-les-Echirey). L'entretien et la mise en valeur des locaux, à la charge des municipalités, sont très variables. La légèreté des constructions et l'absence de pièces de rechange rendent le maintien dans leur état d'origine difficile. En outre, le devenir de certains clubs est d'ores et déjà remis en question par des modifications d'usage, de nouveaux critères énergétiques et de confort.

# L'OPÉRATION «MILLE-CLUBS DE JEUNES»



Modèle BSM 1<sup>ère</sup> Série à Montsauche-les-Settons (58)(CAUE71) ; Modèle SEAL 2<sup>ème</sup> série à Avallon (89) avec un socle semi-enterré (Agence A&P, 2013) ; Modèle SEAL 2<sup>ème</sup> série à Quétigny (21). Le club accueille actuellement un théâtre (Agence A&P, 2013) ; Modèle ED-KIT à Ruffey-les-Echirey (21) avec un socle semi-enterré (Agence A&P, 2013)

## Mille-Clubs en Bourgogne retenus pour le label

### En cours de labellisation :

Quétigny (21), Montsauche-les-Settons (58), Guipy (58), Dracy-Saint-Loup (21), Ruffey-les-Echirey (21), Auxerre-quartier des Brichères (89), Saint-Apollinaire (21), Ahuy (21)

### En attente et selon accord :

Avallon (89), Cosne-Cours-sur-Loire (58)

\* voir lexique